DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 11 - 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN

Etaient présents : Cécile PARET, Jean Michel PIASENTIN, Jean PICCHIONI, Michèle GAGNAIRE, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Catherine GUIGUET, Lionel REY, Jacques LESIMPLE, Pierre DEBOLLE, Bertrand GIRAUD, Véronique ORGNON, Valérie CORDIER, Anne TREGLOZE
Excusée : Nadège ROUSSEL

I Présentation au Conseil d'une motion pour l'arrêt des négociations des projets TAFTA, AECG et ACS :
Après lecture et discussion l'ensemble des élus présents signent cette motion.

II RENTREE SCOLAIRE
Mise en place des nouveaux rythmes scolaires
Courrier de parents aux élus de Prapoutel souhaitant que leurs enfants accèdent à Prapoutel à 17 h 30 (après l'arrivée du car collège) ; le Maire fera un courrier à la CCPG pour appuyer leurs demandes

III PLU
Restitution du schéma directeur de l'Eau potable à envoyer par mail aux élus
Réunion le 13 novembre 2014 à 9 h avec les services pour présentation d'un zonage et d'un règlement.

IV ACQUISITION PETITE ENFANCE :
La Commune, après refus par la CCPG de prendre en charge l'acquisition de la maison en face de l'école pour le multi accueil, doit faire l'achat de cette maison pour 300 000 €.

OBJET :DEMANDE D EMPRUNT CAISSE EPARGNE TAUX FIXE 300 000 € n°1 - 11
Mr le Maire rappelle que dans les projets de travaux de l'année est prévue l'acquisition d'une maison pour installer la halte garderie actuellement en algeco Il propose de demander à la caisse d épargne et de Prévoyance Rhône Alpes un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :
Montant : 300 00 €
Durée : 15 ans
Type de taux : Taux Fixe
Echéances : constantes (avec amortissement progressif du capital) et choisie pour la première échéance le mois de mars 2015
Taux d intérêt annuel : 2,74 %
Le conseil municipal, à l unanimité :

- ACCEPTE la proposition de la caisse d épargne
- DECIDE que le remboursement s effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable

- APPROUVE les conditions financières et autorise M. le Maire à signer le contrat.

OBJET : PAIEMENT INTERETS POUR ACHAT MAISON WAJSFELNER n°2 - 11

Mr le maire rappelle que l'achat par la Commune de la maison de Mr et Mme WAJSFELNER était programmé le 28 juillet dernier. Ce délai ayant été décalé de 2 mois en raison d'une mise au point entre la Commune et la CCPG, la Commune s'est engagée à payer des intérêts à raison de 1 000 € par mois échu au vendeur ; la vente ayant eu lieu le 23 septembre dernier Mr le Maire propose de verser 2 000 € aux vendeurs.
Le Conseil municipal à l'unanimité,
Accepte de payer 2 000 € « d'intérêts » à Mr et Mme WAJSFELNER

Le centre de loisirs sera communautaire le 1er janvier 2015.

V CCAS :

Première réunion programmée le mardi 14 octobre à 18 h 30 en Mairie.

VI OBJET : TARIFS GARDERIE n°3 – 11

Mr le Maire indique que le coût horaire pour la garderie périscolaire sera fixé en fonction du quotient familial :

1ère tranche :	de	0 à 800	1,00 €/heure
2ème tranche :	de	801 à 1000	1,50 €/heure
3ème tranche :	de	1001 à 1500	1,80 €/heure
4ème tranche :	de	1501 à 1800	2,20 €/heure
5ème tranche :	de	1801 à 2000	2,50 €/heure
6ème tranche		+ 2 001	2,80 €/heure

ponctuel 3,00 €/heure pour tous.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte les tarifs ainsi présentés.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 13 OCTOBRE A 20h30